

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 septembre 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 18

votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Était représenté : /

Était excusé : M. Devrig GUIHO

Le Conseil municipal a choisi Madame Sandrine GUILHEM comme secrétaire.

Délibération n° 10-10-2026

Objet : Retrait de la délibération 04-03-2025 du 5 juin 2025

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 240-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-21 et les articles L. 2223-1 et suivants,

Vu la délibération n° 04-03-2025 du 5 juin 2025 adoptant le règlement intérieur du cimetière communal,

Considérant que la création ou la modification d'un règlement intérieur de cimetière doit intervenir sous la forme d'un arrêté du Maire,

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur du cimetière relève de la compétence du Maire, au titre de ses pouvoirs de gestion du domaine communal et de police en matière de cimetières, de respect dû aux morts et de salubrité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

RETIRE la délibération n° 04-03-2025 du 5 juin 2025 adoptant le règlement intérieur du cimetière communal.

Pour extrait certifié conforme,

Signé, Le Maire,

Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,

Sandrine GUILHEM.